

Agence Essais & Mesures Sud-Est 8 RUE JEAN-JACQUES VERNAZZA 13322 MARSEILLE CEDEX 16

Tél.: 04.92.29.40.50

Email: cedric.ickowicz@apave.com

SAS LE PATIO DE BLANDINE
ANTHELIA PROMOTION
M. RICHIER
519 ROUTE DE GRASSE
06740 CHATEAUNEUF GRASSE
Contact: I.richier@anthelia-promotion.fr



RAPPORT D'ESSAIS

MESURE DES NIVEAUX D'EMPOUSSIEREMENT EN FIBRES D'AMIANTE DANS L'ENVIRONNEMENT

Chantier extérieur - Route des écoles Le bar sur Loup

Prélèvement(s) réalisé(s) par (Organisme accrédité) : APAVE Exploitation France Document descriptif d'offre et de stratégie de prélèvement associé : 2317449.1

N° de rapport : 134180379-001-1

Date : 26/03/2024 Version : 1



Accréditation n° 1-7202 Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr Lieu d'intervention :

BÂTIMENT 2 RUE DES ECOLES 06620 - LE BAR SUR LOUP

Accompagné par :

Rendu compte à : M. RICHIER Date(s) d'intervention : du 15/03/2024 au 16/03/2024

Intervenant : C.ICKOWICZ

Nom et fonction du signataire : RAMON – Technicien chargé d'affaires

Signature:

RAMON U.

Validation électronique

Ce rapport comporte 11 pages et 02 annexe(s) - M.LASA.061_V8.12



N° de rapport : 134180379-001-1| Version 1

	Suivi des versions du rapport				
Version	Synthèse des modifications	Chapitre(s), Tableau(x) modifié(s)			
1	Création du document	1			

SOMMAIRE

1	CONTEXTE DE L'INTERVENTION	. 3
2	SYNTHESE DES MESURES D'EMPOUSSIEREMENT EN ENVIRONNEMENT	. 3
3	PRINCIPES ET METHODES - REFERENTIELS	. 4
4	RESULTATS DES MESURES DES EMPOUSSIEREMENTS	. 6
5	STRATEGIE DE MESURAGE	. 8
6	CONCLUSIONS	. 8
7	AVIS ET INTERPRETATIONS	. 8
ANNEX	E 1 Schéma d'implantation des points de prélèvement et/ou photo des points de prélèvements.	. 9
ANNEX	E 2 Stratégie de mesurage	10

Pièce(s) jointe(s)

4

N° de rapport : 134180379-001-1 | Version 1

1 CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Suite à votre consultation par mail du 15/03/2024, APAVE EXPLOITATION FRANCE a été mandatée pour la réalisation de mesurages environnementaux afin de s'assurer de l'absence de dispersion de fibres d'amiante dans l'environnement du/des chantiers indiqué(s) ci-dessous :

- En limite de périmètre du site des travaux pour les travaux effectués à l'extérieur

Cette demande se traduit par des objectifs de prélèvement tels que définis dans le tableau 3 du guide AFNOR GA X 46-033. Ces objectifs sont décrits dans le chapitre stratégie de mesurage.

La prestation a été réalisée conformément au contenu défini dans notre proposition référencée 2317449.1.

Lieu(x) et type d'intervention :

Route des écoles – Le Bar sur Loup

Type d'opération :

Mesure d'empoussièrement amiante à proximité du stockage de déchets amiante, à proximité de la crèche ainsi qu'au niveau de la localisation de l'Algeco détruit.

2 SYNTHESE DES MESURES D'EMPOUSSIEREMENT EN ENVIRONNEMENT

Prélèvement N°	Objectif de mesurage (1)	Localisation	Nombre de fibres comptées	Résultat de Concentration (f/litre)	LI95 (f/litre)	LS95 (f/litre)	COFRAC Oui / Non	Conclusion
1	Annexe B	Proche de la zone de stockage - au fond	0	≤ 0,81	-	0,81	OUI	Non Dépassement
2	Annexe B	Proche de la zone de stockage - devant la zone	0	≤ 0,81	-	0,81	OUI	Non Dépassement
3	Annexe B	Au niveau de l'ancien Algeco	0	≤ 0,81	-	0,81	OUI	Non Dépassement
4	Annexe B	Au niveau de l'ancien Algeco - Proche de la crèche	0	≤ 0,81	-	0,81	OUI	Non Dépassement

⁽¹⁾ Objectif de mesurage selon Tableau 3 du guide GA X 46-033 ou en annexe B du GA X 46-033 $\,$

L195 : Limite inférieure intervalle de confiance 95% de la concentration brute C LS95 : Limite supérieure intervalle de confiance 95% de la concentration brute C

M.LASA.061_V8.12 Page 3/11



N° de rapport : 134180379-001-1 | Version 1

3 PRINCIPES ET METHODES - REFERENTIELS

Stratégie de prélèvement ou de mesurage	Stratégie réalisée selon la NF EN ISO 16000-7, le GA X 46-033. Définition de l'objectif de mesurage. Choix des emplacements de prélèvement en fonction du type d'activité. Détermination de la durée de prélèvement et du nombre de prélèvements.
Réalisation de prélèvement	Prélèvement d'air réalisé selon la norme NF X 43-050. Aspiration d'un volume connu d'air au travers d'une membrane en ester de cellulose à l'aide d'une pompe de prélèvement (5 ou 7 l/min).
Réalisation d'analyse	Analyse du filtre réalisée selon la norme NF X 43-050. Préparation des grilles après calcination (Méthode indirecte). Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META).
Autres référentiels	Code la Santé Publique, et en particulier les articles R1334-14 à R 1334-29 et R1337-2 à R1337-5. Code du Travail, et en particulier les articles R4412-127, R4412-128, R4412-140. Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 19 août 2011, relatif aux modalités de réalisation des mesures d'empoussièrement dans l'air des immeubles bâtis. Arrêté du 19 août 2011 relatif aux conditions d'accréditation des organismes procédant aux mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu de rapport de repérage. Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que du contenu du rapport de repérage. Article R44212-124 du Code du Travail. LAB REF 26 : Exigences spécifiques pour l'accréditation des organismes procédant aux mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis DGT - Questions Réponses Métrologie de Janvier 2020

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les résultats du présent rapport d'essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à l'essai au moment des mesures.

Conformément à la convention de preuve acceptée par le client, ce rapport est diffusé exclusivement sous forme dématérialisée.

Pour information : "Conformément à la loi Informatique et Libertés, nous vous précisons que des informations concernant ce

dossier sont gérées informatiquement par le Ministère de la Santé pour des finalités statistiques. Vous disposez d'un droit

d'accès et de rectification qui s'exerce sur demande effectuée par courrier auprès de notre Responsable Qualité."

Il n'a pas été tenu compte des incertitudes de mesure pour conclure sur l'empoussièrement, hormis pour un nombre de fibres comptées inférieur à 4.

Conformément à la norme NF.X.43-050, lorsque le nombre total de fibres effectivement comptées dans le nombre de champs observés est :

- < 4, la limite inférieure n'a pas de signification (car correspondant statistiquement à moins d'une fibre dénombrée) et le résultat est rendu sous la forme : "inférieur à la limite supérieure".
- ≥ 4, le résultat est présenté avec limites inférieure et supérieure et valeur calculée. Dans ce dernier cas, et en l'absence de règle définie par voie Ministérielle, c'est la valeur calculée qui sera comparée au seuil réglementaire fixé par le décret du Code de la Santé Publique.

Nota: L'intervalle de confiance à 95 % (IC95) indique que la valeur vraie de la mesure est contenue dans l'intervalle mentionné avec une probabilité de 95 % (Il reste une probabilité de 5 % pour que la valeur vraie soit en dehors de l'intervalle mentionné).

La réalisation de la stratégie de mesurage résulte de nos échanges téléphoniques et discussions sur site et de l'examen des documents fournis.

Elle a permis de définir un plan de mesurage pour les mesurages fixes sur la base soit de zones homogènes soit de la configuration attendue du chantier. Cette étude a été validée avant le début des mesures.

Les hypothèses justificatives de cette stratégie sont fournies au chapitre "Stratégie de mesurage".

M.LASA.061_V8.12 Page 4/11



N° de rapport : 134180379-001-1| Version 1

Documents fournis par le client :

Type de document	Référence du document	Version du document	Date du document
Rapport de repérage	DIA-PTR2-2401-026	1	18/01/2024
Rapport de repérage	DIA-PTR2-2401-030	1	18/01/2024

APAVE ne peut être tenu responsable des informations fournies par vos soins et qui pourraient avoir un impact sur la validité des résultats fournis (rapport de repérage, plans de repérage des matériaux, autres plans, plan de retrait, mode opératoire).

M.LASA.061_V8.12 Page 5/11



N° de rapport : 134180379-001-1 | Version 1

4 RESULTATS DES MESURES DES EMPOUSSIEREMENTS

CONDITIONS DE PRELEVEMENT	Prélèvement n°1	Prélèvement n°2
Objectif du prélèvement (GAX 46-033)	Annexe B	Annexe B
Usage du local	Autre	Autre
Type de matériau(x)	Matériau n°1 : Panneaux de cloison	Matériau n°1 : Panneaux de cloison
Espèce(s) d'amiante	Espèce d'amiante n°1 : Chrysotile	Espèce d'amiante n°1 : Chrysotile
Localisation du prélèvement	Proche de la zone de stockage - au fond	Proche de la zone de stockage - devant la zone
Zone homogène	Non Applicable	Non Applicable
Modalités particulières de	Mesure en extérieur - soleil et peu de	Mesure en extérieur - soleil et peu de
prélèvement	vent	vent
Type de tête de prélèvement	Echantillonneur thoracique statique (7 L/min Ø 37 mm)	Echantillonneur thoracique statique (7 L/min Ø 37 mm)
Numéro d'échantillon	A 24 B 020	A 24 B 021
Occupation du lieu	NON	NON
Simulation d'occupation	Sans Objet	Sans Objet
Modalités de simulation d'occupation	Sans Objet	Sans Objet
Date de début de prélèvement	15/03/2024	15/03/2024
Heure de début de prélèvement	15:15	15:15
Débit prélèvement initial (I/min)	7	7
Date de fin de prélèvement	16/03/2024	16/03/2024
Heure de fin de prélèvement	15:15	15:15
Débit prélèvement final (I/min)	6,99	7,01
Prélèvement continu / discontinu	Sans Objet	Sans Objet
Tranches horaires de prélèvement	Sans objet	Sans objet
Volume d'air prélevé (m3)	10,09	10,09
Durée effective de prélèvement (min)	1440	1440
Incertitude prélèvement (k=2) (%)	12	12
Prélèvement sous accréditation	OUI	OUI

RESULTAT D'ANALYSES (Comptage des fibres et identification)	Prélèvement n°1	Prélèvement n°2
Rapport d'essai sous-traitant n° (PJ)	R24-03010	R24-03011
Sensibilité analytique (SA) (f/litre)	0,27	0,27
Concentration (C = N x SA) (f/litre)	0	0
Limite inférieure de confiance (f/litre)	-	-
Limite supérieure de confiance (f/litre)	0,81	0,81
Analyse sous accréditation	OUI	OUI
Résultat de concentration retenu (f/litre)	≤ 0,81	≤0,81
Résultat fourni sous accréditation	OUI	OUI
Dimension des fibres comptées	L > 5 μm, l < 3μm, L/l > 3 - Cadre réglementaire	L > 5 μm, l < 3μm, L/l > 3 - Cadre réglementaire
Nature des fibres comptées	Absence de fibre identifiée comme de l'amiante	Absence de fibre identifiée comme de l'amiante
Conclusion % au seuil réglementaire (5 f/litre)	Non Dépassement	Non Dépassement
Commentaires éventuels sur l'analyse	Néant	Néant

ECARTS AUX REFERENTIELS.	Prélèvement n°1	Prélèvement n°2
Liés à la stratégie de prélèvement.	Néant	Néant
Liés aux modalités de prélèvement.	Néant	Néant
Liés aux modalités d'analyse.	Néant	Néant

M.LASA.061_V8.12 Page 6/11



N° de rapport : 134180379-001-1 | Version 1

CONDITIONS DE PRELEVEMENT	Prélèvement n°3	Prélèvement n°4
Objectif du prélèvement (GAX 46-033)	Annexe B	Annexe B
Usage du local	Autre	Autre
Type de matériau(x)	Matériau n°1 : Panneaux de cloison	Matériau n°1 : Panneaux de cloison
Espèce(s) d'amiante	Espèce d'amiante n°1 : Chrysotile	Espèce d'amiante n°1 : Chrysotile
Localisation du prélèvement	Au niveau de l'ancien Algeco	Au niveau de l'ancien Algeco - Proche de la crèche
Zone homogène	Non Applicable	Non Applicable
Modalités particulières de	Mesure en extérieur - soleil et peu de	Mesure en extérieur - soleil et peu de
prélèvement	vent	vent
Type de tête de prélèvement	Echantillonneur thoracique statique (7	Echantillonneur thoracique statique (7
Type de tete de preievement	L/min Ø 37 mm)	L/min Ø 37 mm)
Numéro d'échantillon	A 24 B 022	A 24 B 023
Occupation du lieu	NON	NON
Simulation d'occupation	Sans Objet	Sans Objet
Modalités de simulation d'occupation	Sans Objet	Sans Objet
Date de début de prélèvement	15/03/2024	15/03/2024
Heure de début de prélèvement	15:30	15:30
Débit prélèvement initial (I/min)	7	7
Date de fin de prélèvement	16/03/2024	16/03/2024
Heure de fin de prélèvement	15:30	15:30
Débit prélèvement final (I/min)	7	7,01
Prélèvement continu / discontinu	Sans Objet	Sans Objet
Tranches horaires de prélèvement	Sans objet	Sans objet
Volume d'air prélevé (m3)	10,08	10,1
Durée effective de prélèvement (min)	1440	1440
Incertitude prélèvement (k=2) (%)	12	12
Prélèvement sous accréditation	OUI	OUI

RESULTAT D'ANALYSES (Comptage des fibres et identification)	Prélèvement n°3	Prélèvement n°4
Rapport d'essai sous-traitant n° (PJ)	R24-03012	R24-03013
Sensibilité analytique (SA) (f/litre)	0,27	0,27
Concentration (C = N x SA) (f/litre)	0	0
Limite inférieure de confiance (f/litre)	-	-
Limite supérieure de confiance (f/litre)	0,81	0,81
Analyse sous accréditation	OUI	OUI
Résultat de concentration retenu (f/litre)	≤ 0,81	≤ 0,81
Résultat fourni sous accréditation	OUI	OUI
Dimension des fibres comptées	L > 5 μm, l < 3μm, L/l > 3 - Cadre réglementaire	L > 5 μm, I < 3μm, L/I > 3 - Cadre réglementaire
Nature des fibres comptées	Absence de fibre identifiée comme de l'amiante	Absence de fibre identifiée comme de l'amiante
Conclusion % au seuil réglementaire (5 f/litre)	Non Dépassement	Non Dépassement
Commentaires éventuels sur l'analyse	Néant	Néant

ECARTS AUX REFERENTIELS.	Prélèvement n°3	Prélèvement n°4
Liés à la stratégie de prélèvement.	Néant	Néant
Liés aux modalités de prélèvement.	Néant	Néant
Liés aux modalités d'analyse.	Néant	Néant

Le niveau d'empoussièrement en fibres d'amiante mesuré pour chacun des points de prélèvement contrôlés est donné dans les tableaux cidessus avec comparaison à la valeur seuil réglementaire de 5 fibres/litre.

Un avis de conformité est rendu pour les objectifs A, C, G, P, Q, R, M, L, N, U, V, Y et Annexe B réglementaire.

Dans les autres cas, une information de dépassement ou non dépassement est fournie, sans caractère de conformité réglementaire.

M.LASA.061_V8.12 Page 7/11



N° de rapport : 134180379-001-1 | Version 1

La maîtrise des mesurages est assurée par le respect de critères de validation suivants :

La dérive du débit de prélèvement inférieure à 10% (NF X 43-050)

- La réalisation de blanc de terrain pour tracer une éventuelle contamination (NF X 43-050 : absence de structures fibreuses de même nature que celles recherchées (quelque soient leurs dimensions) et inférieur à 15 structures fibreuses pour les autres fibres)

5 STRATEGIE DE MESURAGE

La stratégie de mesurage relative à ces prélèvements est détaillée en annexe 2

6 CONCLUSIONS

Le projet de stratégie initialement proposé a été validé avant la réalisation des mesures.

Les mesurages réalisés sont conformes à la stratégie et les résultats obtenus sont représentatifs de la situation rencontrée sur site.

Les mesurages réalisés sont donc représentatifs du contexte identifié et de la demande client.

Les sensibilités analytiques des mesures sont inférieures à 0,3 f/L.

Ces résultats sont donc exploitables.

7 AVIS ET INTERPRETATIONS

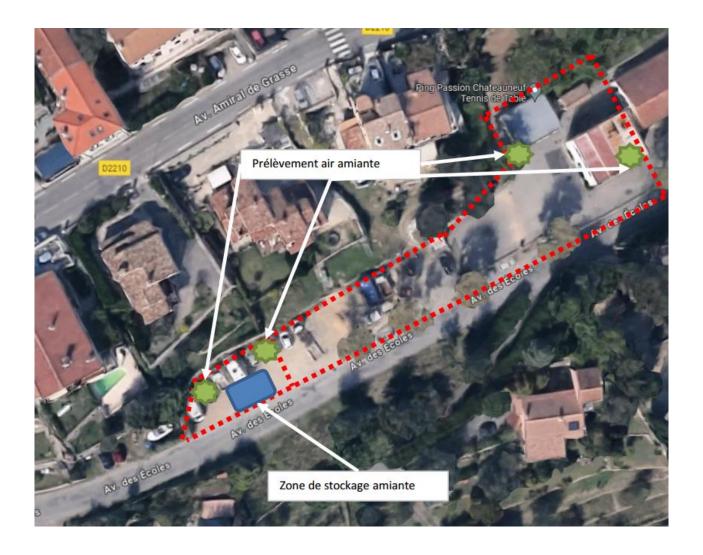
Les résultats des mesures environnementales effectuées sur le chantier sont inférieurs à 0,81 f/L. Ces résultats sont inférieurs au seuil des 5 f/L définis par l'article R1334-29-3 du code de la santé publique.

M.LASA.061_V8.12 Page 8/11



N° de rapport : 134180379-001-1| Version 1

ANNEXE 1 Schéma d'implantation des points de prélèvement et/ou photo des points de prélèvements



M.LASA.061_V8.122 Page 9/11



N° de rapport : 134180379-001-1 | Version 1

ANNEXE 2 Stratégie de mesurage

Environnement de la zone de travail	Plein air urbain
Stratégie sous accréditation	Oui
Contexte des mesures environnementales	Mesure environnementales – stockage déchets amiantes
Identification ou nom du processus (ou de l'activité) réalisé lors des mesures environnementales	Mesure autour du chantier
Identification des points de mesure environnementaux selon objectif de prélèvement	Annexe B : à proximité de travaux de retrait de matériaux amiantés (protection de la population)
Exigence réglementaire	Non
Nombre de points de mesure associés	4
Localisation des points de prélèvement (voir aussi le plan en annexe)	Voir schéma
Modalité de mesurage	Mesure après retrait des éléments amiantés et à proximité de la zone de stockage
Valeur limite cible retenue (fibre/l)	5
Durée de prélèvement prévue (min)	24h
Source potentielle d'émission de fibres d'amiante	Source naturellement présente car stockage des éléments amiantés
Simulation d'activité et méthodologie (maintien et mise en suspension)	Non, mesure en extérieur
Prélèvement sous accréditation	Oui
Analyse sous accréditation	Oui
Ecart à l'exigence réglementaire	Néant
Complément d'information sur la stratégie	Néant

M.LASA.061_V8.122 Page 10/11



N° de rapport : 134180379-001-1 | Version 1

PIECE(S) JOINTE(S)

Référence pièce(s) jointe(s)	Nombre de pages	Version
R24-03010	1	1
R24-03011	1	1
R24-03012	1	1
R24-03013	1	1

M.LASA.061_V8.122 Page 11/11



Portée disponible sur



(*) Seules les prestations identifiées par le symbole * sont couvertes par l'accréditation

RAPPORT D'ESSAI N° R24-03010 du 21/03/2024 MESURE DE LA CONCENTRATION EN FIBRES D'AMIANTE DANS L'AIR

Données fournies par le client : **APAVE EXPLOITATION France - Agence de Nice**

Référence : 2317449.1

22-26 avenue Edouard Grinda Chantier: LE BAR SUR LOUP

06200 - NICE

France Adresse :

M24- 15868 20/03/2024 Réf. échantillon: Date de réception : 20/03/2024 Analyse : (Marseille)

Informations fournies par le client relatives au prélèvement(1) :

Référence échantillon: A 24 B 020 Nombre de filtres: 1/1 Type de prélèvement : Annexe B

Localisation/ Processus/Type de matériau/Opérateurs...:

Début (heures:minutes) :	Fin (heures:minutes) :	Durée (minutes) :
15/03/2024 15:10	16/03/2024 15:10	1440

Volume prélevé (I) :
10085,00

(*) Analyse:

Méthode: Analyse quantitative en fibres d'amiante par identification par microscopie électronique à transmission analytique

Normes: NFX43-050 (juillet 2021)

Fraction filtre traitée :	Surface effective de filtration (mm²):	Surface d'ouverture (mm²) :	Nombre d'ouvertures:
1/2	208,77	0,0095	16

Nombre de grilles :	Nombre de fibres :	Type de fibre :	Densité (2)
2	0	-	2747,04

Les fibres comptées sont celles de longueur >5µm, de diamètre <3µm et de rapport longueur/diamètre >3.

Résultat :				
(*) Limite inferieure (densité) (2) (3) :	(*) Densité (2) :		(*) Limite supérieure (densité) (2) (3) :	
	Valeur calculée	Résultat		
-	0,00	< 8 213,643	8213,64	

Limite	Concentration calcu	lée (f/l):	Limite confuierne(4) (f/l)	Canaibilité analytique (6/1).
inferieure (4) (f/I):	Valeur calculée	Résultat	Limite supérieure(4) (f/l) :	Sensibilité analytique (f/l):
-	0,00	< 0,814	0,81	0,27

(1) Le laboratoire Fibrecount France se dégage de toute responsabilité quant aux informations transmises par le client.

(2) La densité est exprimée en fibres/substrat de collecte ou ensemble de substrats de collecte.

(3) La limite inférieure et la limite supérieure (UA) comprennent l'intervalle de confiance à 95% (issu de la statistique de Poisson).

(4) La limite inférieure et la limite supérieure (UC) comprennent l'intervalle de confiance à 95% (issu de la statistique de Poisson).

Dans le cas où le nombre de fibres comptées est < 4 fibres, le résultat est donné sous la forme : «< à la limite supérieure de l'intervalle de confiance»(LAB REF 28 et LAB REF 26). La concentration calculée est égale au nombre de fibres comptées multiplié par la sensibilité analytique.

Avis et Interprétation / Remarques :

Incertitudes laboratoire	Inf	Sup
UA (%)	-	299,0
UC (f/L)	-	81,4

Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que les échantillons soumis à l'analyse au sein du laboratoire Fibrecount France.

FS42-Version 2023.2 Edition 28/11/23

Nom : Carla YOUNE-KAYE Fonction : Analyste

Ce rapport ne peut être reproduit de quelque manière que ce soit sauf dans son intégralité, sans autorisation expresse de Fibrecount France . Pour tout complément d'information concernant ce rapport, contactez nous. Les échantillons sont conservés pendant 10 ans et les rapports d'essai de manière illimitée.

> page: 1 de 1



Portée disponible sur



(*) Seules les prestations identifiées par le symbole * sont couvertes par l'accréditation

RAPPORT D'ESSAI N° R24-03011 du 21/03/2024 MESURE DE LA CONCENTRATION EN FIBRES D'AMIANTE DANS L'AIR

Données fournies par le client : **APAVE EXPLOITATION France - Agence de Nice**

> Référence : 2317449.1

22-26 avenue Edouard Grinda Chantier: LE BAR SUR LOUP

06200 - NICE

France Adresse :

M24- 15869 20/03/2024 Réf. échantillon: Date de réception : 20/03/2024 Analyse : (Marseille)

Informations fournies par le client relatives au prélèvement(1) :

Référence échantillon : A 24 B 021 Nombre de filtres: 1/1 Type de prélèvement : Annexe B

Localisation/ Processus/Type de matériau/Opérateurs...:

Début (heures:minutes) :	Fin (heures:minutes) :	Durée (minutes) :
15/03/2024 15:10	16/03/2024 15:10	1440

Volume prélevé (I) :
10088,00

(*) Analyse:

Méthode: Analyse quantitative en fibres d'amiante par identification par microscopie électronique à transmission analytique

Normes: NFX43-050 (juillet 2021)

Fraction filtre traitée :	Surface effective de filtration (mm²):	Surface d'ouverture (mm²) :	Nombre d'ouvertures:
1/2	208,77	0,0095	16

Nombre de grilles :	Nombre de fibres :	Type de fibre :	Densité (2)
2	0	-	2747,04

Les fibres comptées sont celles de longueur >5µm, de diamètre <3µm et de rapport longueur/diamètre >3.

(*) Limite inferieure (densité) (2) (3) :	(*) Densité (2) :		(*) Limite supérieure (densité) (2) (3) :
	Valeur calculée	Résultat	
-	0,00	< 8 213,643	8213,64

Limite	Concentration calcu	lée (f/l):	Limite supérieure(4) (f/l) :	Sensibilité analytique (f/I):
inferieure (4) (f/I):	Valeur calculée	Résultat		
-	0,00	< 0,814	0,81	0,27

(1) Le laboratoire Fibrecount France se dégage de toute responsabilité quant aux informations transmises par le client. (2) La densité est exprimée en fibres/substrat de collecte ou ensemble de substrats de collecte.

(2) La limite inférieure et la limite supérieure (UA) comprennent l'intervalle de confiance à 95% (issu de la statistique de Poisson).

(4) La limite inférieure et la limite supérieure (UC) comprennent l'intervalle de confiance à 95% (issu de la statistique de Poisson).

Dans le cas où le nombre de fibres comptées est < 4 fibres, le résultat est donné sous la forme : «< à la limite supérieure de l'intervalle de confiance»(LAB REF 28 et LAB REF 26). La concentration calculée est égale au nombre de fibres comptées multiplié par la sensibilité analytique.

Avis et Interprétation / Remarques :

Incertitudes laboratoire	Inf	Sup
UA (%)	-	299,0
UC (f/L)	-	81,4

Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que les échantillons soumis à l'analyse au sein du laboratoire Fibrecount France.

Nom : Carla YOUNE-KAYE Fonction : Analyste

Ce rapport ne peut être reproduit de quelque manière que ce soit sauf dans son intégralité, sans autorisation expresse de Fibrecount France . Pour tout complément d'information concernant ce rapport, contactez nous. Les échantillons sont conservés pendant 10 ans et les rapports d'essai de manière illimitée.

> Banque: 10096 | IBAN: FR76 1009 6182 8100 0815 5550 160 | BIC: CMCIFRPP FS42-Version 2023.2 Edition 28/11/23



Portée disponible sur



(*) Seules les prestations identifiées par le symbole * sont couvertes par l'accréditation

RAPPORT D'ESSAI N° R24-03012 du 21/03/2024 MESURE DE LA CONCENTRATION EN FIBRES D'AMIANTE DANS L'AIR

Données fournies par le client : **APAVE EXPLOITATION France - Agence de Nice**

Référence : 2317449.1

22-26 avenue Edouard Grinda Chantier: LE BAR SUR LOUP

06200 - NICE

France Adresse :

M24- 15870 20/03/2024 Réf. échantillon: Date de réception : 20/03/2024 Analyse : (Marseille)

Informations fournies par le client relatives au prélèvement(1) :

Référence échantillon: A 24 B 022 Nombre de filtres: 1/1 Type de prélèvement : Annexe B

Localisation/ Processus/Type de matériau/Opérateurs...:

Début (heures:minutes) :	Fin (heures:minutes) :	Durée (minutes) :
15/03/2024 15:10	16/03/2024 15:10	1440

Volume prélevé (I) :	
10083,00	

(*) Analyse:

Méthode: Analyse quantitative en fibres d'amiante par identification par microscopie électronique à transmission analytique

Normes: NFX43-050 (juillet 2021)

Fraction filtre traitée :	Surface effective de filtration (mm²):	Surface d'ouverture (mm²) :	Nombre d'ouvertures:
1/2	208,77	0,0095	16

Nombre de grilles :	Nombre de fibres :	Type de fibre :	Densité (2)
2	0	-	2747,04

Les fibres comptées sont celles de longueur >5µm, de diamètre <3µm et de rapport longueur/diamètre >3.

(*) Limite inferieure (densité) (2) (3) :	(*) Densité (2) :		(*) Limite supérieure (densité) (2) (3) :
	Valeur calculée	Résultat	
-	0,00	< 8 213,643	8213,64

Limite	Concentration calcu	lée (f/l):	Limite supérieure(4) (f/l) :	Sensibilité analytique (f/l):
inferieure (4) (f/l):	Valeur calculée	Résultat		
-	0,00	< 0,815	0,81	0,27

(1) Le laboratoire Fibrecount France se dégage de toute responsabilité quant aux informations transmises par le client. (2) La densité est exprimée en fibres/substrat de collecte ou ensemble de substrats de collecte.

(2) La limite inférieure et la limite supérieure (UA) comprennent l'intervalle de confiance à 95% (issu de la statistique de Poisson).

(4) La limite inférieure et la limite supérieure (UC) comprennent l'intervalle de confiance à 95% (issu de la statistique de Poisson).

Dans le cas où le nombre de fibres comptées est < 4 fibres, le résultat est donné sous la forme : «< à la limite supérieure de l'intervalle de confiance»(LAB REF 28 et LAB REF 26). La concentration calculée est égale au nombre de fibres comptées multiplié par la sensibilité analytique.

Incertitudes laboratoire	Inf	Sup
UA (%)	-	299,0
UC (f/L)	-	81,5

Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que les échantillons soumis à l'analyse au sein du laboratoire Fibrecount France.

Avis et Interprétation / Remarques :

Nom : Carla YOUNE-KAYE Fonction : Analyste

Ce rapport ne peut être reproduit de quelque manière que ce soit sauf dans son intégralité, sans autorisation expresse de Fibrecount France . Pour tout complément d'information concernant ce rapport, contactez nous. Les échantillons sont conservés pendant 10 ans et les rapports d'essai de manière illimitée.

> Banque: 10096 | IBAN: FR76 1009 6182 8100 0815 5550 160 | BIC: CMCIFRPP FS42-Version 2023.2 Edition 28/11/23



Portée disponible sur



(*) Seules les prestations identifiées par le symbole * sont couvertes par l'accréditation

RAPPORT D'ESSAI N° R24-03013 du 21/03/2024 MESURE DE LA CONCENTRATION EN FIBRES D'AMIANTE DANS L'AIR

Données fournies par le client : **APAVE EXPLOITATION France - Agence de Nice**

> Référence : 2317449.1

22-26 avenue Edouard Grinda Chantier: LE BAR SUR LOUP

06200 - NICE

France Adresse :

M24- 15871 20/03/2024 Réf. échantillon: Date de réception : 20/03/2024 Analyse : (Marseille)

Informations fournies par le client relatives au prélèvement(1) :

Référence échantillon: A 24 B 023 Nombre de filtres: 1/1 Type de prélèvement : Annexe B

Localisation/ Processus/Type de matériau/Opérateurs...:

Début (heures:minutes) :	Fin (heures:minutes) :	Durée (minutes) :
15/03/2024 15:10	16/03/2024 15:10	1440

Volume prélevé (I) :	
10097,00	

(*) Analyse:

Méthode: Analyse quantitative en fibres d'amiante par identification par microscopie électronique à transmission analytique

Normes: NFX43-050 (juillet 2021)

Fraction filtre traitée :	raction filtre traitée : Surface effective de filtration (mm²):		Nombre d'ouvertures:
1/2	208,77	0,0095	16

Nombre de grilles :	Nombre de fibres :	Type de fibre :	Densité (2)
2	0	-	2747,04

Les fibres comptées sont celles de longueur >5µm, de diamètre <3µm et de rapport longueur/diamètre >3.

Résultat :			
(*) Limite inferieure (densité) (2) (3) :	(*) Densité (2) :		(*) Limite supérieure (densité) (2) (3) :
	Valeur calculée	Résultat	
-	0,00	< 8 213,643	8213,64

Limite	Concentration calculée (f/l):		Limite augérieure (4) (6/1)	Cancibilité analytique (f/I)
inferieure (4) (f/I):	Valeur calculée	Résultat	Limite supérieure(4) (f/l) :	Sensibilité analytique (f/l):
-	0,00	< 0,813	0,81	0,27

(1) Le laboratoire Fibrecount France se dégage de toute responsabilité quant aux informations transmises par le client. (2) La densité est exprimée en fibres/substrat de collecte ou ensemble de substrats de collecte.

(3) La limite inférieure et la limite supérieure (UA) comprennent l'intervalle de confiance à 95% (issu de la statistique de Poisson).

(4) La limite inférieure et la limite supérieure (UC) comprennent l'intervalle de confiance à 95% (issu de la statistique de Poisson).

Dans le cas où le nombre de fibres comptées est < 4 fibres, le résultat est donné sous la forme : «< à la limite supérieure de l'intervalle de confiance»(LAB REF 28 et LAB REF 26). La concentration calculée est égale au nombre de fibres comptées multiplié par la sensibilité analytique.

Avis et Interprétation / Remarques :

Incertitudes laboratoire	Inf	Sup
UA (%)	-	299,0
UC (f/L)	-	81,3

Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que les échantillons soumis à l'analyse au sein du laboratoire Fibrecount France.

Nom : Carla YOUNE-KAYE Fonction : Analyste

Ce rapport ne peut être reproduit de quelque manière que ce soit sauf dans son intégralité, sans autorisation expresse de Fibrecount France . Pour tout complément d'information concernant ce rapport, contactez nous. Les échantillons sont conservés pendant 10 ans et les rapports d'essai de manière illimitée.

> page: 1 de 1 Banque: 10096 | IBAN: FR76 1009 6182 8100 0815 5550 160 | BIC: CMCIFRPP